

Commission crustacés Manche Ouest du

18/11/2023

Relevé de conclusions

Etaient présents

David Sam, Chez Wam
Eric Leguelinel, Gastibelza
Adrien Texier, L'Equinoxe
Antonin Marie, Ouragan
Julien Mouton, Père Vonvon
Jérôme Marie, Petite Laura
Félix Leblond, Pilou
Nathalie Lecouillard, Stessary
Lucile Aumont, CRPMEM de Normandie
Julie Leglinel, CRPMEM de Normandie
Laurence Hégron-Macé, SMEL

Excusés :

Dauphin Durand, Chérie d'Amour
Laurent Blondel, La Presqu'île II
Laurent Navet, Njork
Dimitri Rogoff, CRPMEM de Normandie
Marc Delahaye, CRPMEM de Normandie
Adeline Denizot, Criée de Granville
Hélène Videau, DDTM 50
Régine Tavernier, DDTM 50
Joss Serazin, NFM
Solveig Larssonneur, SMEL

Etat de la ressource en tourteau et homard

Point d'information sur le sujet.

La commission demande à ce qu'un système soit mis en place sur MIRAGE pour que les licenciés indiquent leur production annuelle comme c'était le cas avant.

Ces données permettent de faire un suivi assez précis de la production par secteur.

Suite à plusieurs échanges, la commission nationale crustacés propose une augmentation de la taille du homard de 1mm/ an jusqu'à atteindre 90 mm.

La position de la commission régionale crustacés reste inchangée :

- Stock en bon état général
- Bon recrutement
- Mesure qui a un fort impact économique (marché homard portion)
- Ne présente pas d'intérêt tant que la taille du homard à Jersey est de 87 mm

La commission est donc contre la mise en place de cette mesure.

Araignée

2 projets nationaux sont en cours de montage. Cependant, afin de répondre de manière plus adaptée aux enjeux normands, la commission propose de se mobiliser afin d'identifier les marchés et débouchés possibles.

Le SMEL propose également d'appuyer les membres volontaires dans cette démarche.

Attributions de licences

Crustacés : secteur Ouest-Cotentin

Cette année 8 licences ont été rendues au total dont 2 dans le cadre du Plan d'Accompagnement Individuel.

Etant donné le plan de réduction des licences, en 2024, il y a :

- 4 licences attribuées
- 4 licences supprimées

Selon la liste d'attente établie, il est proposé d'attribuer les licences à :

- Emmanuelle Fresil, 1^{ère} installation
- Tom Leguelinel, 1^{ère} installation
- William Madelaine, Diversification
- Yannick Lecouillard, Diversification

Il y a 16 refus pour ce secteur.

Crustacés : secteur Nord-Ouest Cotentin

Cette année 4 licences ont été rendues.

Etant donné le plan de réduction des licences, en 2024, il y a :

- 2 licences attribuées
- 2 licences supprimées

Il n'y a que deux demandeurs pour ce secteur, les licences sont donc attribuées à :

- Laurent Duval, Diversification
- Arnaud Delalonde, Diversification traînant

Crustacés : secteur Nord-Cotentin

Une licence a été rendue cette année. Cependant, il avait été acté l'an dernier de passer le contingent de 15 à 14.

Il est donc proposé de ne pas réattribuer la licence rendue.

Il y a un refus.

Crustacés : secteur Est-Cotentin

Cette année 5 licences ont été rendues et sont donc à réattribuer

Selon la liste d'attente établie, il est proposé d'attribuer les licences à :

- Florent Le Roy, 1^{ère} installation sur une autre licence
- Guillaume Lelouey, 1^{ère} installation sur une autre licence
- Ludovic Houyvet, 2^{ème} navire
- Romain Laneele, 2^{ème} navire
- Romain Laneele, Traînant en diversification

Il y a 6 refus pour ce secteur.

Seiche

Etant donné qu'il n'y a pas de contingent sur cette licence, la commission propose d'attribuer les licences à toutes les demandes éligibles. Il est cependant possible pour le demandeur de refuser sa licence afin de conserver son classement sur d'autres demandes (par exemple en 1^{ère} installation bulot).

Casiers à crustacés

En Manche ouest, 80% des casiers rendus sont réattribués.

En 2024 :

- Secteur OC : 1 780 casiers ont été rendus → 1 424 casiers réattribués
- Secteur NO : 1 680 casiers ont été rendus → 1 344 casiers réattribués

Les casiers sont réattribués selon l'ordre suivant :

- Nouvelles licences
- Activité principale aux crustacés
- Bulots en diversification

La commission propose que pour les deux licences bulot attribuées cette année en diversification, les armateurs se trouvent dans une situation de polyvalence et ne doivent pas avoir plus de 300 bagues à crustacés.

Pour le secteur Nord-Ouest Cotentin, il est proposé de garder les casiers surnuméraires mais ces derniers ne pourront être attribués qu'à des dormants purs.

Jersey

Suite aux documents envoyés par Jersey et retransmis par le CRP à l'ensemble des licenciés Jersey, il est rappelé l'importance de participer à la consultation publique organisée par Jersey dans le cadre de la mise en place du Jersey Marine Spatial Plan.